



---

## **ANNEXE 4 bis**

**Fiches descriptives des lots et cartes de localisation des lots**

## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 27



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité de production de vanille qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Le Tremblet	
Terrain	Forêt départemento-domaniale du Tremblet	
	Territoire communal de Saint Philippe / île de La Réunion	0,7 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, sans demande de renouvellement de l'ancien occupant, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>1</sup>	300,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section AN, n°43, lieu-dit du « Brulé de la table »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de Saint Philippe	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	0,7 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non

<sup>1</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Signalisation	Non
Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
	En cœur naturel du Parc national	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation et analyse des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°27 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Eugène PAYET 0692 34 51 74 Gilles HUOT MARCHAND 0692 34 51 73

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique .
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	
SIRET			

Carte d'identité  
(pour les particuliers)

Téléphone / Email

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>2</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

Mise en place du contrat

Frais de dossier (uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	162,75 €
---	----------

## Redevance annuelle

Redevance annuelle	€
--------------------	---

(à compléter) Redevance pour occupation (300 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :
  - Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

<sup>2</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

Signature du  
candidat

A .....

Le .....



 Lot 27



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 63



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Takamaka	
Terrain	Forêt départemento-domaniale du Tremblet	
	Territoire communal de Saint Philippe / île de La Réunion	0,8 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois car elle nécessite un ombrage suffisant. La liane pousse en grimpant le long des arbres. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture et la pollinisation est réalisée manuellement selon une technique découverte par un esclave à La Réunion, Edmond Albius, en 1841.	

	Les emplacements sont localisés sur un territoire bien précis : entre Sainte Rose et Saint Philippe. Cette localisation s'explique par les fortes pluviométries et un sol bien drainé et riche en matière organique, qui sont les conditions idéales pour cette culture.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence dans le sens d'une activité similaire.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>3</sup>	300 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section, AM10, lieu-dit du « Takamaka »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale du Tremblet	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	0,8 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>3</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
Contraintes réglementaires connues et applicables	En cœur naturel du Parc National	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

### Règlement

#### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.

- Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°63 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Eugène PAYET 0692 34 51 74 Gilles HUOT MARCHAND 0692 34 51 73

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	

SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>4</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

### Mise en place du contrat

Frais de dossier	162,75 €
(uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	

### Redevance annuelle

(à compléter) €

Redevance pour occupation (300 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>4</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



 Lot 63



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 74



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Le Tremblet	
Terrain	Forêt départemento-domaniale du Tremblet	
	Territoire communal de Saint Philippe / île de La Réunion	1 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>5</sup>	300,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section AH2, lieu-dit du « Citrons Galets »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de Saint Philippe	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	1 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>5</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements</li> </ul>	
Contraintes règlementaires connues et applicables	Cœur Naturel du Parc National	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°74 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Eugène PAYET 0692 34 51 74 Gilles HUOT MARCHAND 0692 34 51 73

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	
SIRET			

Carte d'identité  
(pour les particuliers)

Téléphone / Email

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>6</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

Mise en place du contrat

Frais de dossier (uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	162,75 €
---	----------

Redevance annuelle

(à compléter)

€
Redevance pour occupation (300 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>6</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 81



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Le Tremblet	
Terrain	Forêt départemento-domaniale du Tremblet	
	Territoire communal de Saint Philippe / île de La Réunion	1,60 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>7</sup>	450,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section AM, n°0003, lieu-dit du « Takamaka »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de Saint Philippe	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	1.6 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non

<sup>7</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Signalisation	Non
Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
Contraintes règlementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc National	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.

- Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°81 »** :

Adresse postale	Boulevard de la Providence, Saint-Denis 97400, Réunion
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Aurélien LALOUX 0693 11 32 90 Gilles SICARD 0692 35 52 49

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom /  
statut

--	--	--

domiciliée à /  
adresse

--

Représenté par		Fonction
SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>8</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

Mise en place du contrat

Frais de dossier (uniquement la 1 <sup>ère</sup> d'année)	162,75 €
---	----------

Redevance annuelle

(à compléter)

	€
Redevance pour occupation (450 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)	

## Pièces remises par le candidat

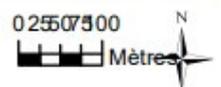
- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>8</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 107



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Brulé de la Table	
Terrain	Forêt départemento-domaniale du Tremblet	
	Territoire communal de Saint Philippe / île de La Réunion	1,30 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>9</sup>	450,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section AN, n°0070, lieu-dit du « Brulé de la Table »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de Saint Philippe	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	1.3 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non

<sup>9</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Signalisation	Non
Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
Contraintes réglementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°107 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Eugène PAYET 0692 34 51 74 Gilles HUOT MARCHAND 0692 34 51 73

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	

SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>10</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

Mise en place du contrat

Frais de dossier (uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	162,75 €
---	----------

Redevance annuelle

(à compléter)

	€
Redevance pour occupation (450 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)	

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>10</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 115



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Petit Brulé	
Terrain	Forêt départemento-domaniale de St Rose	
	Territoire communal de Sainte Rose / île de La Réunion	0,23 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>11</sup>	300,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Sainte Rose	
Parcelle cadastrale	Section AK00807, lieu-dit du « Petit Brulé »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de Sainte Rose	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	0,23 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non

<sup>11</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Signalisation	Non
Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
Contraintes réglementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°115 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Aurélien LALOUX 0693 11 32 90 Gilles SICARD 0692 35 52 49

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	

SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>12</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

Mise en place du contrat

Frais de dossier (uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	162,75 €
---	----------

Redevance annuelle

(à compléter)

	€
Redevance pour occupation (300 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)	

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>12</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse

Signature du  
candidat

A .....

Le .....



 Lot 115



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 1476



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Ravine Ango	
Terrain	Forêt départemento-domaniale du Tremblet	
	Territoire communal de Saint Philippe / île de La Réunion	4,40 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>13</sup>	1350 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section AO, n°0048, lieu-dit de « Ravine Ango »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale du Trmblet	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	4.4 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>13</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
Contraintes règlementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°1476 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Eugène PAYET 0692 34 51 74 Gilles HUOT MARCHAND 0692 34 51 73

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	

SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>14</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

### Mise en place du contrat

Frais de dossier	162,75 €
(uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	

## Redevance annuelle

(à compléter) €

Redevance pour occupation (1350 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)

<sup>14</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Justificatifs :

- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



 Lot 1476



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 1543



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Takamaka	
Terrain	Forêt domaniale littorale de Saint Philippe	
	Territoire communal de Saint Philippe / île de La Réunion	0,50 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>15</sup>	300,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section AN, n°0013, lieu-dit de « Takamaka »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale du Trmblet	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	0.5 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non

<sup>15</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Signalisation	Non
Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
Contraintes règlementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.

- Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°1543 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Eugène PAYET 0692 34 51 74 Gilles HUOT MARCHAND 0692 34 51 73

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).
- 

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	

SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>16</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

Mise en place du contrat

Frais de dossier (uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	162,75 €
---	----------

Redevance annuelle

(à compléter)

	€
Redevance pour occupation (300 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)	

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>16</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

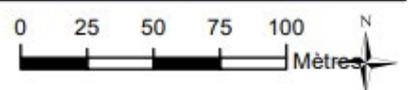
- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



 Lot 1543



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 2733



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Bois Blanc	
Terrain	Forêt domaniale de Sainte Rose	
	Territoire communal de Sainte Rose / île de La Réunion	1,33 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>17</sup>	450,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Sainte Rose	
Parcelle cadastrale	Section AX, n°0086, lieu-dit de « Bois Blanc »	
Forêt domaniale	Forêt domaniale de Bois Blanc	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	1.33 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>17</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produit phytosanitaire et amendement.</li> </ul>	
Contraintes règlementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°2733 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Aurélien LALOUX 0693 11 32 90 Gilles SICARD 0692 35 52 49

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	

SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>18</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

### Mise en place du contrat

Frais de dossier	162,75 €
(uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	

### Redevance annuelle

(à compléter) €

Redevance pour occupation (450 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>18</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



 Lot 2733



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 114



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité de production de vanille qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Petit Brulé	
Terrain	Forêt domaniale de Sainte-Rose	
	Territoire communal de Sainte Rose / île de La Réunion	0,3 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>19</sup>	300,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Sainte Rose	
Parcelle cadastrale	Section AK, n°6, lieu-dit du « Petit Brule »	
Forêt domaniale	Forêt domaniale de Sainte Rose	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	0,3 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>19</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
	Coeur naturel du Parc national	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°114 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Eugène PAYET 0692 34 51 74 Gilles HUOT MARCHAND 0692 34 51 73

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	
SIRET			

Carte d'identité  
(pour les particuliers)

Téléphone / Email

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>20</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

Mise en place du contrat

Frais de dossier (uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	162,75 €
---	----------

Redevance annuelle

(à compléter)

€

Redevance pour occupation (300 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :
  - Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.

<sup>20</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



Légende	Commentaires	Signatures
 n° lot 114		

## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 116



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Petit-Brule	
Terrain	Forêt départemento-domaniale de Sainte Rose	
	Territoire communal de Sainte Rose / île de La Réunion	0,13 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>21</sup>	300,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Sainte Rose	
Parcelle cadastrale	Section AK, n°807, lieu-dit de « Petit Brûle »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de Sainte-Rose	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	0.13 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>21</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
Contraintes règlementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°116 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Aurélien LALOUX 0693 11 32 90 Gilles SICARD 0692 35 52 49

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	

SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>22</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

### Mise en place du contrat

Frais de dossier	162,75 €
(uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	

### Redevance annuelle

(à compléter) €

Redevance pour occupation (300 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>22</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



Légende

 n° lot 116

Commentaires

Signatures

## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 122



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	Petit Brule	
Terrain	Forêt départemento-domaniale de Sainte Rose	
	Territoire communal de Sainte Rose / île de La Réunion	0,52 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>23</sup>	300,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Sainte-Rose	
Parcelle cadastrale	Section AK, n°0280, lieu-dit de « Petit Brule »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de Sainte-Rose	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	0.52 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>23</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
Contraintes règlementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°122 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Aurélien LALOUX 0693 11 32 90 Gilles SICARD 0692 35 52 49

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	

SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>24</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

### Mise en place du contrat

Frais de dossier	162,75 €
(uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	

## Redevance annuelle

(à compléter) €

Redevance pour occupation (300 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

## Pièces remises par le candidat

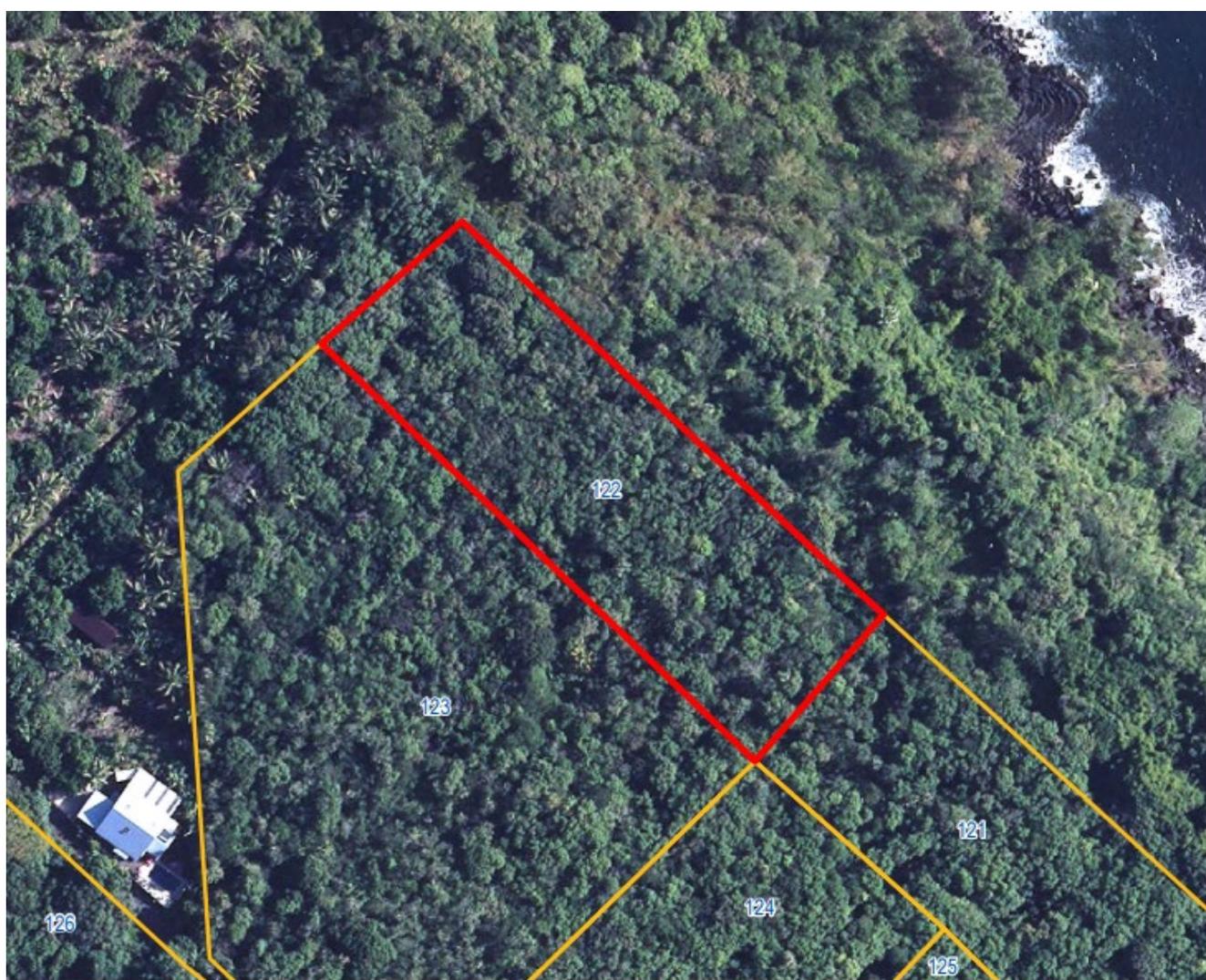
- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>24</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



Légende

 n° lot 122

Commentaires

Signatures

## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 2786



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	GRAND QUAI	
Terrain	Forêt domaniale de Sainte Rose	
	Territoire communal de Sainte Rose / île de La Réunion	0,74 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>25</sup>	300,00 €	
Réf. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Rose	
Parcelle cadastrale	Section AR, n°0001, lieu-dit de « GRAND QUAI »	
Forêt domaniale	Forêt domaniale de Sainte Rose	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	0.74 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>25</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> </ul>	
Contraintes règlementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Non
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux

- Annexe 5 – Acte\_2021-004901 Autorisation PN – GRAND BRULE

## Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°2786 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Aurélien LALOUX 0693 11 32 90 Gilles SICARD 0692 35 52 49

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

## Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques** (30%) : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement** (30%) : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière** (40%) : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	

SIRET		
Carte d'identité (pour les particuliers)		
Téléphone / Email		

## Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>26</sup>

## Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

## Proposition tarifaire

### Mise en place du contrat

Frais de dossier	162,75 €
(uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	

### Redevance annuelle

(à compléter)	€
---------------	---

Redevance pour occupation (300 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le contrat d'occupation temporaire avec son offre définitive, paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :

<sup>26</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

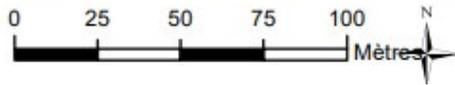
- Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
- Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....  
Le .....



 Lot 2786



## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 3880



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	GRAND BRULE	
Terrain	Forêt départemento-domaniale de l'Enclos du Volcan	
	Territoire communal de Sainte Philippe / île de La Réunion	1,66 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>27</sup>	450,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section AC, n°0007, lieu-dit de « GRAND BRULE »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de l'Enclos du Volcan	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	1.66 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>27</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> <li>- La fertilisation minérale est interdite.</li> <li>- Seul l'usage de produits biocides utilisés en agriculture biologique (sauf les produits contenant des micro-organismes exotiques) est autorisé. Pour tous autres produits, le pétitionnaire devra solliciter l'autorisation auprès du Directeur du Parc national (V. autorisation du PN)</li> </ul>	
Contraintes réglementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Oui
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux
  - Annexe 5 – Acte\_2021-004901 Autorisation PN – GRAND BRULE

### Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°3880 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Aurélien LALOUX 0693 11 32 90 Gilles SICARD 0692 35 52 49

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

### Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques (30%)** : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement (30%)** : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière (40%)** : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	
SIRET			
Carte d'identité (pour les particuliers)			
Téléphone / Email			

### Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>28</sup>

### Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

### Proposition tarifaire

#### Mise en place du contrat

Frais de dossier	162,75 €
(uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	

#### Redevance annuelle

(à compléter)

€
Redevance pour occupation (450 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)

<sup>28</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

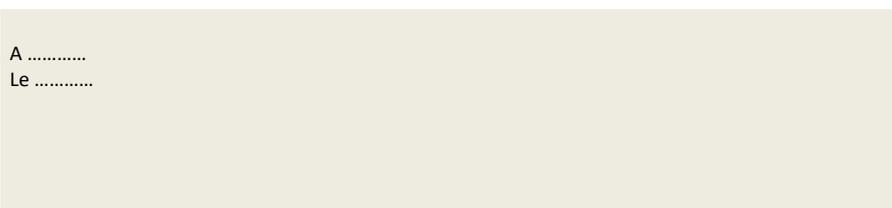
## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :
  - Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....

Le .....





Légende

 n° lot 3880

Commentaires

Signatures

## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 3881



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	GRAND BRULE	
Terrain	Forêt départemento-domaniale de l'Enclos du Volcan	
	Territoire communal de Sainte Philippe / île de La Réunion	1,66 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>29</sup>	450,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section AC, n°0007, lieu-dit de « GRAND BRULE »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de l'Enclos du Volcan	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	1.66 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>29</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> <li>- La fertilisation minérale est interdite.</li> <li>- Seul l'usage de produits biocides utilisés en agriculture biologique (sauf les produits contenant des micro-organismes exotiques) est autorisé. Pour tous autres produits, le pétitionnaire devra solliciter l'autorisation auprès du Directeur du Parc national (V. Annexe 5 bis)</li> </ul>	
Contraintes réglementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Oui
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux
  - Annexe 5 – Acte\_2021-004901 Autorisation PN – GRAND BRULE

### Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°3881 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Aurélien LALOUX 0693 11 32 90 Gilles SICARD 0692 35 52 49

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

### Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques (30%)** : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement (30%)** : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière (40%)** : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	
SIRET			
Carte d'identité (pour les particuliers)			
Téléphone / Email			

### Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>30</sup>

### Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

### Proposition tarifaire

#### Mise en place du contrat

Frais de dossier	162,75 €
(uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	

#### Redevance annuelle

(à compléter)

	€
Redevance pour occupation (450 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)	

<sup>30</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

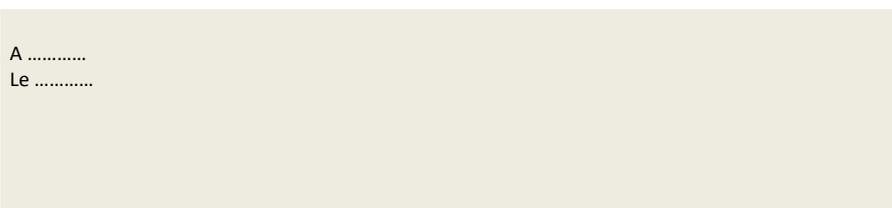
## Pièces remises par le candidat

- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :
  - Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....

Le .....





Légende

n° lot 3881

Commentaires

Signatures

## MO2 - Dossier de candidature simplifiée

### LOT 3910



#### Présentation de la consultation

Le terrain concerné par la présente mise en concurrence a déjà été occupé par une activité qui n'a pas entraîné d'impacts négatifs sur le milieu et sur la gestion durable du massif forestier. L'ONF a décidé de permettre la reconduction de cette activité selon une procédure simplifiée de mise en concurrence. Cette consultation simplifiée se définit ainsi :

Activité concernée	Culture de la vanille	
Nom du site	GRAND BRULE	
Terrain	Forêt départemento-domaniale de l'Enclos du Volcan	
	Territoire communal de Sainte Philippe / île de La Réunion	2 ha
Description du terrain et de l'activité envisagée	La vanille se cultive en sous-bois, après dégagement des espèces invasives en faveur des pieds de bois de couleur servant de tuteur aux lianes, car elle nécessite un ombrage adapté. Les premières floraisons ont lieu après 3 années de culture.	

	Les emplacements sont localisés sur les territoires communaux de Saint Rose et Saint Philippe, présentant les conditions optimales en matière de sol (bien drainé et riche en matière organique) et de fortes pluviométries.	
	Le contrat d'occupation du site arrivant à échéance, l'ONF ouvre ce terrain à la concurrence pour la production commerciale de vanille.	
Date de la décision de mise en concurrence	01/06/2021	
Durée du futur contrat	01/10/2022	30/09/2031
Montant minimum de la redevance d'occupation <sup>31</sup>	600,00 €	
Ref. CYPRES		

## Description du site

### Localisation

Nom du site / commune	Saint Philippe	
Parcelle cadastrale	Section AC, n°0007, lieu-dit de « GRAND BRULE »	
Forêt domaniale	Forêt départemento-domaniale de l'Enclos du Volcan	
Accès		
Superficie du terrain / Bâtiment	2 ha	
Contact ONF		

### Description générale

Paysage à l'extérieur du site	Boisé d'espèces exotiques et endémiques
Clôture et portail	Pas de clôtures
Aménagements du sol	Non
Constructions / surfaces (m <sup>2</sup> )	Non
Signalisation	Non

<sup>31</sup> L'ONF fixe un tarif annuel minimum. Le candidat peut proposer un montant annuel plus intéressant pour l'ONF et en rapport avec son chiffre d'affaire. Cet intéressement se traduit contractuellement par un % sur le chiffre d'affaire réalisé avec, en garantie supplémentaire, un montant minimum garanti, versé tous les ans.

Arrivée d'eau	non
Arrivée d'électricité	non
Evacuation E.U	non

### Contraintes imposées par l'ONF à l'intérieur du terrain

Les contraintes sont indiquées dans les clauses générales et de manière exhaustive en annexe 3 du contrat d'occupation « clauses techniques particulières). Les éléments singuliers de ces contraintes sont :

Contraintes d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- à maintenir le terrain d'emprise de la concession en parfait état de propreté. Les abords du terrain devront également être entretenus ;</li> <li>- Tout affichage publicitaire, panonceau, enseigne commerciale ne pourra être apposé sur le terrain concédé qu'après avoir été autorisé par écrit par M. le Directeur régional de l'ONF.</li> <li>- Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires et amendements.</li> <li>- La fertilisation minérale est interdite.</li> <li>- Seul l'usage de produits biocides utilisés en agriculture biologique (sauf les produits contenant des micro-organismes exotiques) est autorisé. Pour tous autres produits, le pétionnaire devra solliciter l'autorisation auprès du Directeur du Parc national (V. autorisation du PN)</li> </ul>	
Contraintes règlementaires connues et applicables	Cœur naturel du Parc national	Oui
Contraintes particulières	Réserve biologique dirigée (RBD), avec des consignes de gestion particulières.	
Points de vigilance		

### Pièces complémentaires

- Le plan du site (annexe 2 du contrat) ;
- Des photographies récentes et représentatives : Depuis l'intérieur du terrain, vers l'extérieur du terrain, des vues d'identification des bâtiments.

## Règlement

### Pièces constitutives du dossier de consultation simplifié

- MO2 – Dossier de candidature simplifié
- Contrat d'occupation renseigné par l'ONF avec ses annexes dont :
  - Annexe 1 – les clauses générales
  - Annexe 2 - le plan du site
  - Annexe 3 - les clauses techniques particulières.
  - Annexe 4 – l'état des lieux
  - Annexe 5 – Acte\_2021-004901 Autorisation PN – GRAND BRULE

### Présentation des offres

Les offres sont à remettre **avant le 15/09/2022 à minuit** par pli postal, en main propre ou par mail à l'une des adresses suivantes, **avec la mention « Candidature à l'appel à projet vanille lot n°3910 »** :

Adresse postale	OFFICE NATIONAL DES FORETS Boulevard de la Providence CS 71072 97404 Saint-Denis cedex
Email	rachel.pause@onf.fr
Contact technique et administratif	Rachel PAUSE, 02 62 90 48 23
Contact terrain	Eugène PAYET 0692 34 51 74 Gilles HUOT MARCHAND 0692 34 51 73

L'offre devra contenir les pièces suivantes, paraphées et signées :

- Le dossier de candidature.
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ;
- Justificatifs :
  - Pour les sociétés : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les particuliers : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse.

### Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon trois critères :

- **Connaissances techniques (30%)** : notamment nombre d'années d'expérience de culture de vanille, proposition technique du projet ;
- **Respect de l'environnement (30%)** : notamment connaissance et expérience des forêts de bois de couleurs des bas et des espèces qui les composent, description éventuelle d'une conduite de la culture de vanille sans produit chimique.
- **Offre financière (40%)** : montant de la redevance, démarche qualité proposée (Indication Géographique Protégée).

## Fiche de candidature

### Nom du candidat

Société / Nom / statut			
domiciliée à / adresse			
Représenté par		Fonction	
SIRET			
Carte d'identité (pour les particuliers)			
Téléphone / Email			

### Engagement

Le candidat :

- Souhaite présenter une offre
- Ne souhaite pas répondre à la consultation<sup>32</sup>

### Certificat de visite

Le candidat certifie avoir visité le site et reconnaît qu'elle lui a permis d'appréhender les caractéristiques du site et la totalité des contraintes physiques et environnementales visibles et invisibles. L'ONF ne pourra être tenu responsable de vices cachés ou défauts non constatés par le candidat après cette visite.

Date de la visite

### Proposition tarifaire

#### Mise en place du contrat

Frais de dossier	162,75 €
(uniquement la 1 <sup>ère</sup> année)	

#### Redevance annuelle

(à compléter)

	€
Redevance pour occupation (600 € minimum ; le cadre habituel des redevances des occupations à titre commercial est de 5% du chiffre d'affaires)	

<sup>32</sup> En cas de non réponse par le candidat, aucun frais ne lui sont demandés, aucune autre pièce n'est à transmettre que le dossier de candidature avec la mention « ne souhaite pas répondre à la consultation » cochée.

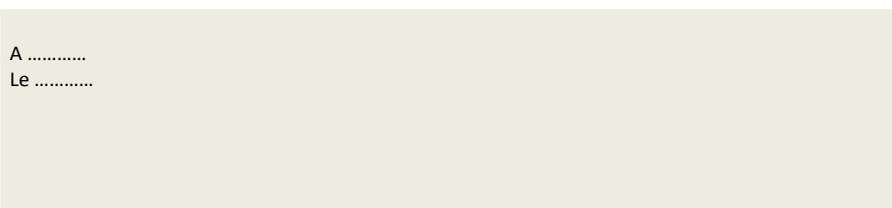
## Pièces remises par le candidat

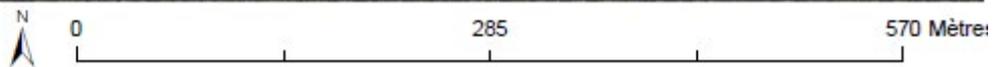
- Le présent dossier de candidature paraphé et signé ;
- Le cas échéant, une proposition technique du projet ; en lien notamment avec les critères techniques et environnementaux de sélection (cf. infra « Règlement »)
- Justificatifs :
  - Pour les personnes morales : K/BIS ; CGSS ; assurance responsabilité civile ; attestation de régularité fiscale.
  - Pour les personnes physiques : copie de la carte d'identité et justificatif d'adresse ;

Signature du  
candidat

A .....

Le .....





**Légende**

 n°lot 3910

Commentaire